



**Office Burundais des Recettes**

*"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi"*

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES LOCAL OUVERT N° OBR /01/T/2018-2019 POUR  
L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES SOCLES ET INSTALLATION  
DES TANKS D'EAU A GITEGA ET A MUGINA ET DES TANKS POUR LE STOCKAGE  
DE CARBURANT A GITEGA ET A MABANDA**

**Date de Publication : 25 / 01 / 2019**

**Date d'Ouverture : 18 / 02 / 2019**

**JANVIER 2019**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES LOCAL OUVERT N° OBR /01/T/2018-2019 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES SOCLES ET INSTALLATION DES TANKS D'EAU A GITEGA ET A MUGINA ET DES TANKS POUR LE STOCKAGE DE CARBURANT A GITEGA ET A MABANDA**

**Date de Publication : 25 / 01 / 2019**

**Date d'Ouverture des Offres : 18 / 02 / 2019**

### **1. Objet**

L'Office Burundais des Recettes invite, par le présent marché, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous enveloppes fermées pour réaliser « **les travaux de construction des socles et installation des tanks d'eau à Gitega et à Mugina et des tanks pour le stockage de carburant à Gitega et à Mabanda** », conformément aux termes de référence se trouvant dans le présent marché.

L'Entrepreneur sera chargé :

- de construire des structures métalliques qui supporteront des tanks d'eau dans les enceintes du site de l'OBR de Gitega et Mugina
- de fournir et d'installer deux tanks de 5000 litres chacun avec leurs accessoires; l'un au site de l'OBR de Gitega et l'autre à Mugina
- de raccorder chaque tank d'eau installé au réseau existant d'alimentation d'eau à Gitega et de disponibiliser les points d'attente au raccord sur le réseau d'alimentation d'eau à Mugina
- de construire des aménagements intérieurs de conservation des tanks de carburant dans le stock du site de l'OBR de Gitega et dans le hangar des saisies loué par l'OBR à Mabanda
- de construire des structures métalliques qui supporteront portantes des tanks de carburant dans les aménagements intérieurs construits dans le stock du site de l'OBR à Gitega et dans le hangar des saisies loué par l'OBR à Mabanda
- de fournir et d'installer deux tanks de 1000 litres chacun avec leurs accessoires; l'un dans l'aménagement construit dans le stock du site de l'OBR de Gitega et l'autre dans l'abri construit dans le hangar des saisie loué par l'OBR à Mabanda

### **2. Financement**

Le Marché est financé à 100% sur fonds propres de l'OBR, exercice 2018-2019.

### **3. Allotissement**

Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont rendus en un seul lot.

#### 4. Réunion d'information et visite des Sites

Une visite des sites aura lieu en date du **06 / 02 / 2019 à partir de 15 heures sur le site de Gitega, le 07 / 02 / 2019 à partir de 10 heures sur le site de Mabanda et de 13 heures sur le site de Mugina.**

Au cours de la visite, des éclaircissements seront données aux soumissionnaires présents sur les travaux à exécuter sur place.

#### 5. Présentation de l'offre

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au *Commissariat des Services Généraux de l'OBR situé au 3<sup>ème</sup> étage de l'Immeuble VIRAGO sise Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, Tél :22282146*, au plus tard **le 18/02/2019 à 10 heures, heure locale**

Pour ce marché les soumissionnaires devront présenter leurs offres en 5 exemplaires dont un original et 4 copies tout en mentionnant clairement sur les exemplaires « **Offre technique** » ou « **Offre financière** » selon le cas **suivi du numéro de marché.**

Les offres pour le présent marché doivent être présentées dans deux enveloppes différentes :

- L'une contiendra l'offre technique portant clairement la mention « **Offre Technique, Marché N°.....** »
- L'autre contiendra l'offre financière portant clairement la mention « **Offre Financière, Marché N°.....** »

Les offres porteront la mention « **OFFRE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES SOCLES ET INSTALLATION DES TANKS POUR D'EAU A GITEGA ET A MABANDA ET DES TANKS POUR LE STOCKAGE DE CARBURANT A GITEGA ET A MUGINA** », à n'ouvrir qu'en séance publique du 18/02/2019 à 10h 30'.

#### 6. Validité des Offres

Les offres sont valables pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite effective de dépôt des offres.

#### 7. Conditions de participation

7.1 La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toute personne physique ou morale justifiant des capacités juridique, technique et financière requises au sens de l'article 155 de la loi N°1/04 du 29 Janvier 2018 portant Code des Marchés Publics du Burundi.

7.2 Les personnes frappées d'inéligibilité au sens de l'article 161 de la loi précitée ne sont pas admises à concourir au présent Appel d'Offres.

## **8. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

- 8.1. Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté tous les jours ouvrables de 7h30' à 12h00' et de 14 h 00' à 17h30', heure locale, au **Commissariat des Services Généraux de l'OBR situé au 3<sup>ème</sup> étage de l'Immeuble VIRAGO sise Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, Tél : 22 28 21 46 ou 257 22 28 22 16.** Il peut être aussi consulté sur le site web de l'OBR, [www.obr.bi](http://www.obr.bi)
- 8.2. Il pourra être obtenu au **Service des Approvisionnements** de l'OBR sur **présentation d'un bordereau de versement de vingt-cinq mille francs burundais (25.000 BIF) non remboursables au compte N° 1101/001.04** (Compte de Transit des Recettes Non Fiscales) ouvert à la Banque de la République du Burundi au nom de l'OBR.
- 8.3. Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit au Commissaire des Services Généraux et Personne Responsable des Marchés Publics à l'OBR.

**Les offres seront accompagnées par une garantie bancaire de soumission de 1 000 000BIF**

**NB : L'absence de la présente garantie entraînera le rejet pur et simple de l'offre.**

## **9. Date limite de dépôt des offres**

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le **18/02/2019 à 10 heures précises, heure locale.**

Toute offre présentée après la date et l'heure limite ne sera pas ouverte et ne sera pas considérée pour l'analyse.

## **10. Séance d'ouverture des Offres**

L'ouverture des offres aura lieu le **18/02/2019 à 10h 30'** dans la salle des réunions de l'Immeuble VIRAGO sise Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, 2<sup>ème</sup> étage, en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants.

Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les membres de la sous-commission d'ouverture. Les soumissionnaires ou leurs représentants présents à l'ouverture signeront un registre attestant leur présence.

## **11. Adresse**

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

***Commissariat des Services Généraux de l'OBR***

***Immeuble VIRAGO, 3<sup>ème</sup> étage***

***B.P. 3465 Bujumbura***

***Tél. 22282146/ 22282216***

## **12. Demande des renseignements /Eclaircissements**

Toute question concernant le présent Marché doit être adressée par écrit au Commissaire des Services Généraux et Personne Responsable des Marchés Publics à l'OBR et envoyée à l'adresse de l'Office Burundais des Recettes sis à l'immeuble VIRAGO, 3<sup>ème</sup> étage, B.P. 3465 Bujumbura, Tél. 22282146, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page.

Une réponse de l'Office Burundais des Recettes indiquant la question posée, sera adressée à l'Entreprise qui en a fait la demande et diffusera la même réponse à toutes les Entreprises ayant retiré le Dossier d'Appel d'Offres, sans toutefois identifier le demandeur.

## **13. Délai d'exécution du marché**

Le délai d'exécution du marché est de 60 jours calendaires au maximum, comptés à partir de la notification définitive du présent marché. Toutefois, le candidat peut proposer un délai plus court.

## **14. Contenu de l'offre**

Pour qu'une offre soit considérée comme complète, elle devra comprendre les documents suivants :

### **14.1. Au niveau administratif**

- a) Un formulaire de renseignement sur le soumissionnaire, établi suivant le modèle en annexe (Adresse fixe et connu du soumissionnaire) ;
- b) Une attestation en original de régularité à l'Institut National de Sécurité Sociale datant de moins de trois mois (INSS) ;
- c) Une attestation de non redevabilité des Impôts et taxes en original délivrée par les services de l'OBR et datant de moins de trois mois ;
- d) Une copie du Certificat d'Immatriculation Fiscale (NIF) ;
- e) Diplômes certifiés conformes aux originaux et les CV détaillés du personnel clé aligné et signés par leur propriétaire ainsi que les attestations de services rendus ;
- f) Acte d'engagement suivant le modèle en annexe ;

### **14.2. Au niveau financier**

L'offre financière doit contenir :

- L'acte de soumission rempli suivant le modèle en annexe
- Le bordereau des prix unitaires suivant les modèles en annexes
- Le devis quantitatif estimatif et le coût total des travaux et taxe sur la valeur ajoutée comprise.

**N.B : L'absence ou la non-conformité de l'un des documents ci-haut cités entraîne le rejet de l'offre au cours de l'analyse.**

## **15. Evaluation et comparaison des Offres**

La sous-commission d'analyse s'assurera que tous les documents demandés au point 12 ont été bien fournis et qu'ils sont tous authentiques. Elle n'évaluera et ne comparera que les offres qui sont reconnues administrativement et techniquement conformes.

## **16. Attribution**

L'Autorité Contractante (OBR) attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue administrativement et techniquement conforme au Dossier d'Appel d'Offre et qui a soumis l'offre financière la moins disante.

## **17. Annulation d'une offre ou toutes les offres**

Si Maître d'Ouvrage décide que la procédure de Dossier d'Appel d'Offre soit annulée, il communiquera la décision d'annulation et ses motifs aux soumissionnaires.

Les désaccords éventuels seront tranchés conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics.

## **18. Notification de l'attribution du marché**

- 18.1. Avant que n'expire le délai de validité des offres, l'Autorité Contractante notifiera par lettre recommandée au soumissionnaire retenu qu'il est déclaré adjudicataire provisoire. Cette lettre (ci-après dénommée la « Lettre de Notification ») indiquera le montant que le Maître d'Ouvrage paiera à l'Entrepreneur au titre de l'exécution, l'achèvement et l'entretien des travaux par l'Entrepreneur.
- 18.2. La notification de l'attribution constituera la formation du Marché, sous réserve de la constitution d'une garantie de bonne exécution
- 18.3. Dès que l'Attributaire aura constitué une garantie de bonne d'exécution, le Maître d'Ouvrage informera dans les meilleurs délais chaque soumissionnaire non que son offre n'a pas été retenue.

## **19. Signature du Marché**

- 17.1. L'Autorité Contractante enverra à l'attributaire du Marché, en même temps que la lettre de marché, l'Acte d'engagement figurant en annexe de ce Dossier d'Appel d'Offre, qui récapitule toutes les dispositions acceptées par les parties.
- 17.2. Dans les sept (7) jours suivant la réception de l'Acte d'engagement, l'attributaire du Marché le signera et le renverra au Maître d'Ouvrage.

## **20. Garantie bancaire de bonne exécution**

20.1. Dans les vingt (20) jours suivant la date de réception de la lettre d'Acceptation, l'Attributaire présentera au Maître d'Ouvrage une garantie bonne exécution sous forme de garantie bancaire **d'un montant de dix (10) pour cent du montant du Marché** conformément au modèle joint au Dossier d'Appel d'Offre.

20.2. Si l'Attributaire du Marché ne fournisse pas la garantie de bonne exécution conformément à la clause 18.1 ci-dessus, il pourra en résulter l'annulation de l'attribution du Marché.

## **21. Corruption ou manœuvres frauduleuses**

### 21.1 Possibilité de rejeter l'offre

Le Maître d'Ouvrage rejettera une proposition d'attribution du marché s'il découvre que l'Attributaire proposé est coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses pour l'attribution de ce Marché ;

### 21.2. Possibilité de résilier le marché

S'il juge que le soumissionnaire s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses au cours de l'attribution ou de l'exécution du Marché, le Maître d'Ouvrage peut, dans un délai n'excédant pas quatorze (14) jours après le lui avoir notifié, résilier le Marché et les dispositions des paragraphes ci-après sont applicables de plein droit.

### 21.3. Possibilité d'exclure le soumissionnaire

Le Maître d'Ouvrage exclura le soumissionnaire définitivement ou pour une période déterminée de toute attribution de Marchés sous sa responsabilité, s'il établit à un moment quelconque, que cette Entreprise s'est livrée à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses en vue de l'obtention ou au cours de l'exécution d'un Marché sous sa responsabilité.

### 21.4. Aux fins de ce paragraphe, les termes ci-après sont définis comme suit :

(i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un cadre ou agent préposé au processus d'attribution ou au suivi de l'exécution d'un marché au cours de l'attribution ou de l'exécution de celui-ci ;

(ii) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un Marché de manière préjudiciable. "Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des Soumissionnaires (avant ou après la remise de l'Offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte.

De plus, l'attention des soumissionnaires est attirée sur les dispositions du Code des Marchés Publics du Burundi, notamment en son Titre 3 traitant des Règles d'Ethique et Sanctions en matière de Marchés Publics.

## **22. Pénalités de retard**

En cas de dépassement des délais contractuels fixés par le marché, le titulaire du marché est passible des pénalités journalières égales à 1/1000 de la valeur de la tranche non exécutée dans les délais pour chaque jour calendrier de retard, après mise en demeure préalable.

Sans préjudices des dispositions de l'article 272, alinéa 2 du Code des Marchés Publics, ces pénalités ne peuvent excéder dix pourcent (10%) de la valeur totale du marché.

En application des dispositions de la loi sur l'action récursoire, la personne ayant engagé la responsabilité de l'Autorité Contractante qui omet de mettre en demeure le titulaire du marché défaillant est passible personnellement des mêmes pénalités.

### **23. Disposition financière**

- 23.1. Le Montant du Marché est de ....., taxe sur valeur ajoutée comprise. La totalité du montant du marché est payable en franc Burundais.
- 23.2. Les prix sont fermes, non actualisables et non révisables.
- 23.3. Les prix du présent marché sont réputés comprendre tous les montants dus au titre des impôts, droits et taxes. Le paiement se fera suivant l'état d'exécution des travaux.
- 23.4. Une avance de démarrage des travaux sera accordée à l'attributaire du marché, dans le respect de l'article 278 du Code des Marchés Publics, moyennant son cautionnement à 100%.
- 23.5. Les décomptes sont mensuels mais des décomptes anticipés sont aussi autorisés, moyennant l'avis favorable du fonctionnaire dirigeant qui doit bien avant vérifier et transmettre au Maître d'Ouvrage l'état d'avancement réel des travaux.
- 23.6. Les paiements à l'Entrepreneur seront effectués aux comptes bancaires indiqués par ce dernier et seront effectués en francs burundais

### **24. Recours**

- 24.1. Si un soumissionnaire s'estime lésé par une erreur ou irrégularité commise dans le cadre d'une procédure de sélection ou de passation de marché, il en réfère directement à l'Autorité contractante, conformément aux dispositions des articles 337 à 343 du Code des Marchés Publics du Burundi.
- 24.2. En cas d'échec de la procédure précédente, le soumissionnaire peut exercer les recours prévus par ledit code

**Fait à Bujumbura, le ...../...../2019**

**LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX  
ET  
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**

**Frédéric MANIRAMBONA**

**SPECIFICATIONS TECHNIQUES POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES  
SOCLES ET D'INSTALLATION DES TANKS D'EAU A GITEGA ET A MUGINA ET DES  
TANKS POUR LE STOCKAGE DE CARBURANT A GITEGA ET A MABANDA**

**0. Travaux préparatoires**

**0.1 Installation du chantier.**

C.M : Au forfait

S.T : Ce poste comporte tous les travaux et installations provisoires nécessaires à l'exécution des travaux, notamment :

1. L'enlèvement du matériel et des matériaux indispensables devra être réalisé avant le début des travaux proprement dits.
2. Dispositions particulières pour la sécurité du chantier (disponibilité des gilets, des bottines et des casques pour les ouvriers et les visiteurs).

**I. Fouille des fondations**

**I.1. Fouille pour puit des poteaux portants**

C.M : Au mètre cube

S.T : Les fonds des fosses sont verticaux et de formes régulières avec des dimensions de 1mx0.5mx0,5m. L'Entrepreneur effectuera si nécessaire des tests de laboratoire pour voir si la profondeur proposée est adéquate.

**II. Béton**

C.M : Au mètre cube.

S.T : Les barres d'acier pour armatures qui seront acceptées pour l'exécution des postes " béton armé " sont des barres nervurées, à haute adhérence (H.A).

Le ciment est un liant hydraulique c.-à-d. qui durcit sous l'action de l'eau. Le ciment sera dosé à 350Kg/m<sup>3</sup> de béton. Pour tout détail, on pourra se reporter à la norme NF P 15-301 (Liants hydrauliques, définitions, classification et spécifications des ciments). Les agrégats seront nettoyés de matières argileuses et impuretés, ils seront constitués de pierres dures.

**III. Maçonnerie**

**III.1. Maçonnerie en briques en terre cuite (épaisseur 20 cm)**

C.M : Au mètre carré

S.T : 1. Les briques répondent à la norme belge NBN 118. La résistance de rupture à la compression n'est pas inférieure à 60 bars (suivant essai normalisé NBN B.24.201). L'absorption d'eau

n'est pas supérieure à 15% du poids sec. Les lots de briques ne peuvent pas contenir plus de 10% de briques incuits et surcuits.

2. L'avancement de la maçonnerie se fait uniformément d'aplomb et de niveau. En aucun point des murs, le hors-aplomb ne peut être supérieur à 1% de la hauteur ni excéder 2 cm (L'écart absolu toléré est de 1cm sur n'importe quelle dimension aux plans).
3. Le mortier de pose est en mortier de ciment dosé à 300 Kg/m<sup>3</sup>
4. Les lits de briques sont constitués alternativement de boutisses et de panneresses.

#### **IV. Revêtement des parois verticales.**

##### **IV.1. Crépissage des murs internes et externes**

C.M : Au mètre carré

S.T : Enduit de finition dentée est à appliquer sur des supports en maçonnerie des murs intérieurs et externes. L'épaisseur totale des enduits est de minimum 15 mm et de maximum 20 mm.

Le mortier pour enduits est dosé à 350 Kg/ m<sup>3</sup> de ciment et avec du sable moyen et fin.

L'enduit est appliqué en deux couches sur un support propre et humidifié. La première couche est rendue rugueuse avant l'application de la deuxième couche qui sera parfaitement dentée.

A la rencontre de deux supports différents (par exemple maçonnerie et béton), l'Entrepreneur doit ponter dans la première couche au moyen d'une bande de 15 cm, en treillis galvanisé à mailles fines. Lors de l'application de l'enduit sur le béton, l'Entrepreneur incorpore un additif dans le mortier. Cet additif doit assurer une adhérence parfaite de l'enduit. L'Entrepreneur suit exactement les instructions du fabricant pour déterminer les qualités de l'additif.

Les travaux en cours ou fraîchement exécutés sont protégés du soleil, de la pluie et du vent et sont maintenus en état humide permanent durant le temps nécessaire à la prise et au minimum pendant 48 heures.

#### **V. Huisseries (structures métalliques)**

S.T Générales pour toutes les huisseries

L'huisserie est solidaire à la maçonnerie adjacente soit par des pattes noyées dans les cloisons, soit par lardis de clous à bateau noyés ensuite dans le mortier de ciment ou par autres moyens de fixation approuvé par le Fonctionnaire Dirigeant. Les huisseries sont réalisées en tubes métalliques.

Les détails donnés sur le devis quantitatif sont des solutions de principe dont l'Entrepreneur s'inspire pour la réalisation des assemblages des structures métalliques. L'Entrepreneur est obligé de suivre ces solutions au maximum, mais peut soumettre à l'agrément du Fonctionnaire Dirigeant des solutions de fabrication ou des variantes pour autant que celles-ci respectent les qualités demandées, l'aspect et les dimensions.

Les dimensions données dans le devis quantitatif sont donc à titre indicatif, l'Entrepreneur est tenu à vérifier la conformité entre ces dimensions et celles réelles sur terrain. Toute différence constatée doit être signalée au Maître d'Ouvrage à travers les procès-verbaux signés conjointement entre l'Entrepreneur ou son Représentant et le Fonctionnaire Dirigeants.

L'Entrepreneur soumet à l'agrément du Fonctionnaire Dirigeant tous les plans détaillés pour l'exécution des différents ensembles et ce avant la mise en fabrication. Ces mêmes plans d'exécution doivent également préciser les différents types de quincailleries.

Avant la mise en fabrication définitive, l'Entrepreneur doit faire exécuter un prototype avant la fabrication des séries. Les prototypes devront être approuvés préalablement par le Fonctionnaire Dirigeant.

Sauf mention particulière, le prix des ensembles comprend la fourniture et la pose de l'ensemble, y compris les plans ainsi que les équipements tels que décrits dans le bordereau c'est-à-dire : la quincaillerie, la serrurerie, les barreaux de protection, les accessoires de scellement et les resserrages intérieurs et extérieurs.

Tous les accessoires de quincailleries équipant les ensembles des huisseries sont de premier choix (type « YALE » ou équivalent) non piratés de fabrication robuste et garantis contre tous vices de construction. Toutes les fournitures retenues sont renseignées dans les descriptifs des ensembles HUISSERIE repris au devis quantitatif et sont compris dans les prix des ensembles.

Les resserrages intérieurs et extérieurs sont toujours compris dans les prix unitaires des ensembles. Sauf spécifications contraires au bordereau, les resserrages sont exécutés au mortier de ciment pour les huisseries en acier.

#### **VI. Soudure et ses accessoires**

C.M : Au forfait

S.T : Ce poste consiste à la fourniture des postes à souder, la main d'œuvre et les accessoires appropriés (les diodes, les disques à couper, etc)

#### **VII. Tubes de 40mmx60mmx1, 2mm de support portants ou d'appui**

C.M : Au mètre linéaire.

S.T : Ce poste répond aux spécifications techniques générales des huisseries. Il consiste à la fourniture et à souder les tubes de 40x60x1, 2mm qui serviront des supports portants de toutes charges (tanks et ses contenus). Ils seront encrés, installés et soudés suivant l'exigences repris dans le tableau du devis quantitatif.

Les modèles sont celles spécifiés et devront être soumises à l'approbation du Fonctionnaire Dirigeant avant toute installation.

#### **VIII. Tubes de 40mmx40mmx1, 2mm de renfort ou d'assise**

C.M : Au mètre linéaire.

S.T : Ce poste répond aux spécifications techniques générales des huisseries. Il consiste à la fourniture et à souder les tubes de 40mmx40mmx1, 2mm qui serviront des renforts verticaux ou horizontaux. Les modèles sont celles spécifiés et devront être soumises à l'approbation du Fonctionnaire Dirigeant avant toute pose.

## **IX. Tubes de 30mmx30mmx1,2mm**

C.M : Au mètre linéaire.

S.T : Ce poste répond aux spécifications techniques générales des huisseries. Il consiste à la fourniture et à souder les tubes de 30mmx30mmx1, 2mm qui serviront du toit et aux portes. Les modèles sont celles spécifiés et devront être soumises à l'approbation du Fonctionnaire Dirigeant avant toute pose.

## **X. Portes en tôles pleines**

C.M : A la pièce posée.

S.T : Ce poste répond aux spécifications techniques générales des huisseries. Les portes de 2mx2,5m seront en tôles. Elles doivent être muni de serrure de marque YALE ou son équivalent et deux portes cadenas avec ses cadenas. Elles seront de deux ouvrants battants.

Les modèles sont celles spécifiés et devront être soumises à l'approbation du Fonctionnaire Dirigeant avant toute pose.

## **XI. Peinture**

### **XI.1. Peinture glycérophtalique sur les huisseries**

C.M : Au forfait

S.T : Application en 2 couches de peinture. La peinture antirouille et peinture ordinaire seront de même couleur que celle existante sur la structure métallique.

### **XI.2. Chaulage et peinture vinylique sur murs internes et externes**

C.M : Au mètre carré y compris tous les travaux de préparation des surfaces à peindre.

S.T : La préparation des surfaces et l'action de peindre comprennent :

- L'enlèvement des aspérités (coulées de mortier, etc....)
- Le brossage pour éliminer les grains sableux et la poussière
- L'application à la brosse ou au rouleau de 3 couches de peinture vinylique dont la première est diluée de 5 à 10 % d'eau selon le pouvoir absorbant du fond.

Lors de l'exécution des travaux de peinture, les pavements et les huisseries doivent être protégés contre les tâches et la couleur doit être de même couleur que celle existante sur murs.

## **XII. Fourniture des tanks**

CM : A la pièce

S.T : ce poste consiste à la fourniture des tanks en plastique de 5000 litres pour la réservation d'eau et de 1000 litres pour la conservation du carburant.

## **XIII. Installation des tanks**

CM : Au forfait

ST : Ce poste consiste à la fourniture de la tuyauterie et le raccordement des tanks de réservation d'eau aux sources d'eau et aux distributions internes. Les tanks doivent être munis des trop plein et des vannes flotteurs pour les tanks d'eau et des vannes plus des robinets de puisement munis des boîtes de fermeture au cadenas.

#### **XIV. Nettoyage et Aménagement du chantier.**

C.M : Au forfait.

S.T : L'attributaire devra enlever tous les agrégats et rendre le chantier propre. Il devra procéder à l'évacuation des matériaux qui n'ont pas servi et tout le matériel de l'entreprise. Les infrastructures construites seront nettoyées et laissés propres.

## DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

### A. INSTALLATION DES TANKS D'EAU A GITEGA ET A MUGINA

No	DESIGNATION DES TRAVAUX	Unité	Quantité	PU HTVA	PT HTVA
<b>A.1</b>	<b>TRAVAUX GENERAUX</b>				
A.1.1	Installation du chantier	ff	1		
<b>A.2</b>	<b>TRAVAUX DE TERRASSEMENT</b>				
A.2.1	Fouille pour puit des poteaux 1,0*0.5m	m <sup>3</sup>	4,1		
<b>A.3</b>	<b>BETONS</b>				
A.3.1	Béton d'ancrage des poteaux	m <sup>3</sup>	4,732		
<b>A.4</b>	<b>STRUCTURE METALLIQUE (forme carré avec 2m de côte)</b>				
A.4.1	Poteaux support de 6,5 m de hauteur de la terre, en tubes de 60*40*1.2 ancrés dans un béton à une profondeur de 1,2m avec des dogués.	ml	87,88		
A.4.2	Tubes de 60*40*1.2 d'appuis horizontaux reliant les 4 poteaux à une intervalle de 1m ( c.-à-d. à 1m, à 2m, à 3m, à 4m et à 5m)	ml	135,2		
A.4.3	Tubes pour l'appui intermédiaires adjacents de 40*40*1.2, reliant les 4 poteaux de deux à deux	ml	60,45		
A.4.4	Tubes de 40*40*1.2 avec une intervalle de 0,2m pour l'assise d'un tank soudée à une hauteur de 5m de la terre	ml	135,2		
A.4.5	Peinture antirouille et peinture noire sur la structure métallique	ff	1		
<b>A.5</b>	<b>FOURNITURE ET INSTALLATION</b>				
A.5.1	Fourniture et installation des tanks en plastique de 5000 litres chacun	pce	2		
A.5.2	Tuyauterie et raccordement des tanks sur les sources d'eau et des distributions internes. Les tanks doivent être munis des trop plein et des vannes flotteurs	ff	1		
<b>A.6</b>	<b>Nettoyage et aménagement</b>	ff	1		
	<b>TOTAL (A) HTVA</b>				

**B. INSTALLATION DES TANKS DE CARBURANT A GITEGA ET A MABANDA**

<b>AMENAGEMENT DES ABRIS DE 2mx2mx 2,5m A L'INTERIEUR D'UN STOCK/HANGAR</b>					
B.1.1	Maçonnerie en briques cuites de son trois côtés,ép.20cm avec mortier du ciment dosé à 300kg/m <sup>3</sup>	m <sup>2</sup>	50,7		
B.1.2	Crépissage interne et externe	m <sup>2</sup>	101,4		
B.1.3	Socle en béton	m <sup>3</sup>	3,38		
B.1.4	Peinture sur murs interne et externe ( même couleur que celle existante)	m <sup>2</sup>	101,4		
B.1.5	Portail grillagé de 2mx2,5m avec les tube de 30x30 espacés d'au moins 12cm. Le portail doit être muni de serrure de marque YALE ou son équivalent et deux portes cadenas avec ses cadenas	ff	1		
B.1.6	Toit en tubes de 30x30 espacés d'une intervalle d'au moins 12cm	ff	1		
B.1.7	Peinture antirouille et peinture de même couleur que celle de la huisserie existante	ff	1		
<b>STRUCTURE METALLIQUE POUR SOULEVER LE TANK</b>					
B.2.1	Poteaux supports en tubes de 60*40*1.2 stationnés sur le socle avec une hauteur de 0,5m	ml	6,76		
B.2.2	Tubes pour l'appui intermédiaires adjacents de 40*40*1.2, reliant les 4 poteaux de deux à deux	ml	7,8		
B.3.3	Tubes de 40*40*1.2 avec une intervalle de 0,2m pour l'assise d'un tank soudée à une hauteur de 0,5m du socle	m <sup>2</sup>	72		
B.3.4	Peinture antirouille et peinture (même couleur que celle existante) sur la structure métallique	ff	1		
<b>B.4 FOURNITURE ET INSTALLATION</b>					
B.4.1	Fourniture et installation des tanks en plastique de 1000 litres chacun. Ils doivent être munis des jauges ou des graduations visibles	pce	2		
B.4.2	Installation des vannes plus des robinets de puisement munis des boîtes de fermeture au cadenas.	ff	1		
B.5	<b>Nettoyage et aménagement</b>	ff	1		

	<b>TOTAL ( B) HTVA</b>				
	<b>TOTAL GENERAL HTVA</b>				
	<b>TVA</b>				
	<b>TOTAL GENERAL TVAC</b>				

### BORDERAUX DES PRIX UNITAIRES

#### A. INSTALLATION DES TANKS D'EAU A GITEGA ET A MUGINA

No	DESIGNATION DES TRAVAUX	Unité	Quantité	P.U en lettre	P.T en lettre
<b>A.1</b>	<b>TRAVAUX GENERAUX</b>				
A.1.1	Installation du chantier	ff	1		
<b>A.2</b>	<b>TRAVAUX DE TERRASSEMENT</b>				
A.2.1	Fouille pour puit des poteaux 1,0*0.5m	m <sup>3</sup>	4,1		
<b>A.3</b>	<b>BETONS</b>				
A.3.1	Béton d'ancrage des poteaux	m <sup>3</sup>	4,732		
<b>A.4</b>	<b>STRUCTURE METALLIQUE (forme carré avec 2m de côte)</b>				
A.4.1	Poteaux support de 6,5 m de hauteur de la terre, en tubes de 60*40*1.2 ancrés dans un béton à une profondeur de 1,2m avec des dogués.	ml	87,88		
A.4.2	Tubes de 60*40*1.2 d'appuis horizontaux reliant les 4 poteaux à une intervalle de 1m ( c.-à-d. à 1m, à 2m, à 3m, à 4m et à 5m)	ml	135,2		
A.4.3	Tubes pour l'appui intermédiaires adjacents de 40*40*1.2, reliant les 4 poteaux de deux à deux	ml	60,45		
A.4.4	Tubes de 40*40*1.2 avec une intervalle de 0,2m pour l'assise d'un tank soudée à une hauteur de 5m de la terre	ml	135,2		
A.4.5	Peinture antirouille et peinture noire sur la structure métallique	ff	1		
<b>A.5</b>	<b>FOURNITURE ET INSTALLATION</b>				
A.5.1	Fourniture et installation des tanks en plastique de 5000 litres chacun	pce	2		

A.5.2	Tuyauterie et raccordement des tanks sur les sources d'eau et des distributions internes. Les tanks doivent être munis des trop plein et des vannes flotteurs	ff	1		
A.6	<b>Nettoyage et aménagement</b>	ff	1		
	<b>TOTAL (A) HTVA</b>				

## **B. INSTALLATION DES TANKS DE CARBURANT A GITEGA ET A MABANDA**

<b>B.1</b>	<b>AMENAGEMENT DES ABRIS DE 2mx2mx 2,5m A L'INTERIEUR D'UN STOCK/HANGAR</b>				
B.1.1	Maçonnerie en briques cuites de son trois côtés, ép. 20cm avec mortier du ciment dosé à 300kg/m <sup>3</sup>	m <sup>2</sup>	50,7		
B.1.2	Crépissage interne et externe	m <sup>2</sup>	101,4		
B.1.3	Socle en béton	m <sup>3</sup>	3,38		
B.1.4	Peinture sur murs interne et externe ( même couleur que celle existante)	m <sup>2</sup>	101,4		
B.1.5	Portail grillagé de 2mx2,5m avec les tube de 30x30 espacés d'au moins 12cm. Le portail doit être muni de serrure de marque YALE ou son équivalent et deux portes cadenas avec ses cadenas	ff	1		
B.1.6	Toit en tubes de 30x30 espacés d'une intervalle d'au moins 12cm	ff	1		
B.1.7	Peinture antirouille et peinture de même couleur que celle de la huisserie existante	ff	1		
<b>B.2</b>	<b>STRUCTURE METALLIQUE POUR SOULEVER LE TANK</b>				
B.2.1	Poteaux supports en tubes de 60*40*1.2 stationnés sur le socle avec une hauteur de 0,5m	ml	6,76		
B.2.2	Tubes pour l'appui intermédiaires adjacents de 40*40*1.2, reliant les 4 poteaux de deux à deux	ml	7,8		
B.3.3	Tubes de 40*40*1.2 avec une intervalle de 0,2m pour l'assise d'un tank soudée à une hauteur de 0,5m du socle	m <sup>2</sup>	72		
B.3.4	Peinture antirouille et peinture (même couleur que celle existante) sur la structure métallique	ff	1		
<b>B.4</b>	<b>FOURNITURE ET INSTALLATION</b>				

B.4.1	Fourniture et installation des tanks en plastique de 1000 litres chacun. Ils doivent être munis des jauges ou des graduations visibles	pce	2		
B.4.2	Installation des vannes plus des robinets de puisement munis des boîtes de fermeture au cadenas.	ff	1		
<b>B.5</b>	<b>Nettoyage et aménagement</b>	ff	1		
	<b>TOTAL ( B ) HTVA</b>				
	<b>TOTAL GENERAL HTVA</b>				
	<b>TVA</b>				
	<b>TOTAL GENERAL TVAC</b>				

## ANNEXE 1. MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT

Le présent Marché a été conclu le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 2019

entre l'Office Burundais des Recettes (ci-après dénommée " Maître d'Ouvrage ") d'une part et  
.....[*nom de l'Entrepreneur*],  
domicilié à .....[*adresse*] (ci-après dénommé "l'Entrepreneur") d'autre  
part,

Attendu que Maître d'Ouvrage souhaite que les Travaux soient exécutés par l'Entrepreneur, à savoir  
.....[*nom*], qu'elle a accepté l'offre remise par  
l'Entrepreneur en vue de l'exécution et de l'achèvement des travaux  
de..... , et de la réparation de toutes les malfaçons y  
afférentes.

Il a été convenu de ce qui suit :

Dans le présent Marché, les termes et expressions auront la signification qui leur est attribuée dans  
les Cahiers des Clauses Administratives Particulières du Marché dont la liste est donnée ci-après.

En sus de l'Acte d'engagement, les pièces constitutives du Marché sont les suivantes :

- (a) La lettre de notification du marché
- (b) La soumission et ses annexes ;
- (c) Le Cahier des Clauses de Dossier d'Appel d'Offre ;
- (d) Le Cahier des Spécifications techniques (CST) ;
- (e) Les plans et dessins ;
- (f) Le Bordereau des prix et le Détail quantitatif - estimatif ;
- (g) Le cahier général des marchés publics du Burundi.

En contrepartie des paiements à effectuer par Maître d'Ouvrage à l'Entrepreneur, comme mentionné  
ci-après, l'Entrepreneur s'engage à exécuter les travaux et à reprendre toutes les malfaçons y  
afférentes en conformité absolue avec les dispositions du Marché.

Le Maître d'Ouvrage s'engage à payer à l'Entrepreneur, sur présentation de la facture, après  
vérification des Travaux et la reprise des malfaçons y afférentes, les sommes prévues pour ces travaux  
ou toutes autres sommes qui peuvent être payables au titre des dispositions du Marché.

Signature du Maître d'Ouvrage

Signature de l'Entrepreneur

**ANNEXE 2 : MODELE DE GARANTIE D'OFFRE  
(GARANTIE BANCAIRE DE SOUMISSION)**

ATTENDU QUE .....[nom du Soumissionnaire ou, s'il s'agit d'un groupement d'Entreprises, indiquer le nom de chacun des membres du groupement suivi de "conjointement et solidairement"] (ci-après dénommé "le Soumissionnaire") a remis une offre, en date du ..... 20..... pour l'exécution des travaux de ....., (ci-après dénommée "l'Offre").

NOUS, .....[nom de la banque], de .....[nom du pays], ayant notre siège à .....[adresse du siège] (ci-après dénommée "la Banque"), sommes tenus à l'égard de l'Office Burundais des Recettes (ci-après dénommée "Le Maître d'Ouvrage") pour la somme de ....., que la Banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

SIGNE ET AUTHENTIFIE par la banque le .... jour du mois de ..... de 20....

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

- (a) Si le Soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité spécifiée dans le formulaire de soumission ; ou
- (b) Si le Soumissionnaire n'accepte pas la correction du montant de son offre, conformément aux dispositions des Instructions aux soumissionnaires ; ou
- (c) Si le Soumissionnaire s'étant vu notifier l'acceptation de son offre par le Maître d'Ouvrage pendant la période de validité :
  - (i) manque ou refuse de signer l'Acte d'engagement, s'il est tenu de le faire; ou
  - (ii) manque ou refuse de fournir la garantie d'exécution, conformément aux Clauses de Dossier d'Appel d'Offre,

nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant à concurrence du montant susmentionné, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenue de justifier sa demande, étant entendu toutefois que, dans sa demande, le Maître d'Ouvrage précisera que le montant qu'elle réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre ou toutes les conditions ci-dessus sont remplies, et qu'il spécifiera quelle ou quelles condition(s) a ou ont joué.

La présente garantie demeurera valable jusqu'au trentième jour (30) inclus au-delà de la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la Banque dans ce délai de trente jours.

SIGNATURE et authentification du signataire \_\_\_\_\_  
Nom de la Banque \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Date \_\_\_\_\_  
Cachet de la Banque \_\_\_\_\_

### ANNEXE 3. MODELE DE GARANTIE DE BONNE EXECUTION

À .....  
.....  
.....

ATTENDU QUE ..... [nom et adresse de l'Entrepreneur]  
(Ci-après dénommé "l'Entrepreneur") s'est engagé, conformément marché N° ..... en date  
du ..... / ..... / 201... à exécuter les travaux de .....

ATTENDU QUE vous avez stipulé dans ledit Marché que l'Entrepreneur remettra une garantie  
bancaire à l'Office Burundais des Recettes de..... de renom pour le montant spécifié  
ici comme garantie de la réalisation de ses obligations conformément au Marché;

ATTENDU QUE nous avons convenu de donner à l'Entrepreneur cette garantie bancaire;

EN CONSEQUENCE, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et  
responsables à votre égard, au nom de l'Entrepreneur, à concurrence d'un montant de  
..... [montant de la garantie en chiffres et en lettres], et nous nous  
engageons à vous payer, dès réception de votre première demande écrite, sans discussion, toute(s)  
somme(s), dans les limites de ..... [montant de la garantie en chiffres et  
en lettres], ci-dessus stipulées, sans que vous ayez à prouver ou à donner les raisons ni le motif de  
votre demande ou du montant indiqué ci-dessus.

Nous renonçons formellement à ce que vous réclamiez ladite dette à l'Entrepreneur avant de nous  
présenter la demande.

Nous convenons également qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification du Marché  
ou Travaux devant être effectués au titre de l'un des documents du Marché qui a été établi entre vous  
et l'Entrepreneur ne nous libérera d'une obligation nous incombant au titre de la présente garantie, et  
nous ne sommes pas tenus par la présente à donner notification dudit changement, additif ou  
modification.

La présente garantie sera réduite de moitié sur présentation du certificat de réception provisoire et  
demeurera valable jusqu'à la date de délivrance du certificat de réception définitive.

SIGNATURE et authentification du signataire \_\_\_\_\_  
Nom de la Banque \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Date \_\_\_\_\_  
Cachet de la Banque \_\_\_\_\_

**ANNEXE 4. FICHE DE RENSEIGNEMENT SUR LE SOUMISSIONNAIRE**

- 1) Nom ou raison sociale:.....
- 2) Adresse:.....
- 3) Téléphone:.....
- 4) Lieu, date et numéro d'enregistrement au registre de commerce (nom du service chargé des enregistrements).....
- 5) Numéro d'identification fiscale:.....
- 6) Personne bénéficiant de procuration et signant les documents relatifs à l'offre et au marché: (Nom, prénom, fonction) .....  
.....
- 7) Chiffres d'affaires des trois dernières années : (\*\*)

<b>Année</b>	<b>Montant Total H.T.T.</b>
2016	
2017	
2018	

Fait à..... le.....

Le Soumissionnaire,

---